



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

Étaient présents : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), **La Chevillotte :** M. Pierre DUFAY (suppléant), **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Viellay :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD,

Noironte : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Julie CHETTOUH

Procurations de vote : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2024/2024.00287

Rapport n°33 - SPL Mobilités BFC – rapport des élus administrateurs – 2023

SPL Mobilités BFC – rapport des élus administrateurs – 2023

Rapporteur : Mme Marie ZEHAFF, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n° 5	28/08/2024	Favorable
Commission Consultative des Services Publics Locaux	03/09/2024	Favorable
Commission n° 1	06/09/2024	Favorable
Bureau	12/09/2024	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis une fois par an par leurs représentants en conseil d'administration dans les Entreprises Publiques Locales.

La SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté est une Société Publique Locale dont Grand Besançon Métropole est actionnaire à 11,131 %.

Les représentants de GBM en conseil d'administration sont Mme ZEHAFF et M.GAVIGNET.

La SPL MBFC a enregistré un bon niveau d'activité en 2023 et sa situation financière est satisfaisante. Son activité est dépendante à 68 % des marchés de la Région BFC (Autorité Organisatrice des Transports).

Il n'y a pas d'évènement majeur à signaler.

En respect du CGCT, Mme ZEHAFF et M.GAVIGNET, élus représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté, présentent au conseil communautaire le rapport annuel de cette SPL au titre de 2023.

Les données sont issues du rapport de gestion et du rapport sur la gouvernance d'entreprise présentés en assemblée générale de la SPL MBFC le 26 juin 2024.

La SPL Mobilités Bourgogne Franche Comté est issue du regroupement de la SPL Sud Bourgogne Transport Mobilité avec les Régies Départementales du Doubs et du Jura au 1^{er} septembre 2017.

Son objet social (extrait de ses statuts) est le suivant :

- tous services de transports publics urbains et non urbains des usagers (réguliers ou à la demande) et tous services de transports scolaires ainsi que toutes activités de transports accessoires,
- toutes activités accessoires ou complémentaires aux services de transports dont elle est chargée,
- la mobilité dans tous ses aspects (en ce compris centrale de mobilité régionale, distribution de titres de transport, gestion de la relation clientèle).

Son siège social est situé dans la zone des Andiers, à Thise (25).

I. Activité

A/ Activité

En tant que SPL, la société est destinée à travailler uniquement pour ses actionnaires, sur le principe du « in house ».

L'année 2023 s'est déroulée avec une offre de service complète, et enregistre une hausse de fréquentation de la clientèle commerciale.

Economiquement, la SPL a encore subi en 2023 la hausse des coûts de l'énergie et l'inflation.

La société est implantée sur 11 sites d'exploitation et un site commercial répartis sur les départements du Doubs, du Jura et de la Saône et Loire.

Elle exploite un parc de 280 véhicules de transport en commun :

- 2/3 du parc : véhicules de grande capacité (supérieure à 50 places),
- 1/3 du parc : véhicules de moyenne et petite capacité (entre 10 et 40 places),
- et 13 véhicules de moins de 9 places.

La SPL poursuit le renouvellement de son parc de véhicules et a acquis 23 véhicules en 2023 : 15 autocars en crédit-bail (pour 2,4 M€ sur une durée de 7 ans) et 7 en pleine propriété pour environ 1,1 M€. A l'inverse, fin 2023, environ 30 véhicules sont en cours de cession.

La SPL justifie auprès de la DREAL d'une capacité financière suffisante pour obtenir les copies conformes de licences communautaires.

B/ Marchés

1/ Région Bourgogne Franche-Comté

Depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les lignes régulières et depuis le 1^{er} septembre 2017 pour les services de transport scolaire, la Région Bourgogne Franche-Comté, Autorité Organisatrice des Transports, confie environ 8 % de ses services à la SPL sur les territoires du Jura, du Doubs et de la Saône et Loire. Cela représente 68 % du chiffre d'affaires de la SPL.

La SPL exploite ainsi :

- 3 lignes régulières et 7 lots scolaires dans le Jura,
- 1 ligne régulière en Saône et Loire (renouvelée en 2022),
- 1 ligne régulière, 2 lots scolaires (Haut-Doubs) et 2 lots (Baume les Dames) dans le Doubs.

Ces marchés mobilisent 190 véhicules.

2/ Marchés – autres EPCI et communes

La SPL MBFC exploite également des lignes de transport pour ses autres EPCI et communes actionnaires. Ainsi :

- Grand Besançon Métropole : 2 des 4 lots interurbains gérés par GBM. Cette activité représente 21 % du chiffre d'affaires de la SPL et mobilise 51 véhicules dont 12 sont sous-traités ;
- Ville de Saint Claude : réseau urbain : 4 % du chiffre d'affaires, 7 véhicules ;
- Mâcon Beaujolais Agglomération (MBA) : 1 lot scolaire, 4 lignes périurbaines (pour une durée expérimentale de 18 mois) soit 3 % du chiffre d'affaires, 4 véhicules ;
- Communauté Urbaine du Creusot Montceau : services scolaires. Environ 1 % du chiffre d'affaires et 5 véhicules ;
- Des activités accessoires pour environ 3 % du chiffre d'affaires.

C/ Perspectives d'activité et gestion des risques

Les principaux risques et incertitudes sont liés d'une part à l'évolution des coûts (matières premières, inflation, masse salariale), d'autre part au manque d'effectifs.

Toutefois, la mise en œuvre opérationnelle de la Loi d'orientation des mobilités et le contexte de hausse du carburant peut avoir un effet de levier positif pour l'entreprise avec le développement de nouveaux services.

Par ailleurs, lorsque les cessions de parts de la Région aux Communes et EPCI candidats seront effectives (prévues en 2024), un certain nombre de marchés et missions seront susceptibles d'être confiés à la SPL. Il conviendra à la SPL de se dimensionner pour absorber ces nouvelles missions.

II. Vie sociale

A/ Ressources humaines

La SPL compte 267 salariés (197 ETP) en 2023, soit 97 salariés à temps complet et 170 salariés à temps partiel.

244 salariés sont affectés à la conduite des véhicules.

La forte proportion de salariés à temps partiel (64 %) s'explique par la forte concentration de service scolaire à effectuer en début de matinée et fin de journée en période scolaire. La SPL connaît, comme la plupart des entreprises du secteur, des difficultés de recrutement.

La moyenne d'âge des salariés est de 53,42 ans, et l'ancienneté moyenne de 8,76 ans.

La SPL a connu cette année un mouvement social pour l'augmentation des salaires en lien avec l'inflation, qui s'est traduit par 95 journées de grève (1 journée est égale à 1 gréviste sur 1 période).

B/ Gouvernance – Données juridiques

Le capital social d'un montant de 557 000 € est inchangé depuis 2017 mais sa répartition a évolué pour intégrer progressivement des communes et EPCI désireux de devenir actionnaires pour mobiliser les services de la SPL MBFC (principe du « in house »). L'entrée de ces nouveaux actionnaires s'est faite par le biais de cessions de parts de la Région Bourgogne Franche-Comté.

A l'inverse, en 2020, la Communauté d'Agglomération de Nevers a choisi de quitter la SPL. Sa sortie s'est faite par le rachat de ses parts par Grand Besançon Métropole.

Depuis fin 2023, une nouvelle procédure de cession est en cours pour permettre à près de 120 communes et EPCI d'entrer au capital, par cession de parts de la Région.

La répartition du capital et celle des sièges en conseil d'administration est la suivante :

Actionnaire	part dans le capital	nombre de siège en Cadm°	Représentants
Région BFC	64,991	12	Mmes et MM. A.BECQUET, J.BRAMANT, C.BARTHELET, N.FRITSCH, JC.LAGRANGE, D.LONCHAMPT, A.MARTHEY, M.NEUGNOT, E.OTERNAUD, V.PAGNOT, I.POIFOL FERREIRA, JM.SERMIER.
Dijon Métropole	16,697	3	MM. T.FALCONNET, P.PRIBETICH, mme D.MARTIN-GENDRE
Grand Besançon Métropole	11,131	2	Mme M.ZEHAF, M. G.GAVIGNET
CA Maconnais Beaujolais	1,795		
CA Creusot Monceau	1,795	1	Assemblée spéciale
CA Grand Autunois Morvan	1,795		M. D.MEUNIER
Commune Saint Claude	1,795		
Total	100%	18	

Il n'y a pas eu de modification de capital ou d'actionnaires en 2023.

Il n'y a pas eu de modification statutaire en 2023.

Le conseil d'administration accueille également 2 censeurs, personnels de l'entreprise.

Le Président de la SPL est M. Arnaud MARTHEY, conseiller régional.

Le Directeur Général est M. Thibault GATHELLIER.

Le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le conseil d'administration de la SPL, précédé d'un Comité d'engagement et de Suivi, s'est réuni 2 fois en 2023, pour l'assemblée générale ordinaire et une fois pour l'arrêté des comptes 2022. Le conseil d'administration du 24 octobre 2023 a décidé la mise en place d'une indemnité pour le Président de la SPL, conformément à la délibération de la Région BFC lors de l'assemblée plénière des 29 et 30 juin 2023.

C/ Contrôle analogue

S'agissant d'une SPL et en respect des préconisations réglementaires, un contrôle analogue est instauré. Un Comité d'engagement et de suivi (CES) existe ainsi au sein de la SPL. Il regroupe les actionnaires ayant un chiffre d'affaires d'activité confié à la SPL supérieur à vingt-cinq mille euros. Ce CES est présidé par M. Jean Claude LAGRANGE.

Les élus de GBM sont informés et participent régulièrement au CES.

D/ Filiales - Dividendes - Contrôle

La réglementation limite les prises de participation par une SPL dans le capital d'une autre société. La SPL MBFC ne détient aucune participation.

La SPL MBFC n'a pas distribué de dividendes depuis 2017.

Il n'y a pas de contrôle en cours portant sur la SPL MBFC en 2023.

E/ Conventions réglementées

En application du code de commerce, le commissaire aux comptes a identifié dans son rapport spécial les conventions -hors conventions courantes- conclues entre la SPL MBFC et ses actionnaires ou ses dirigeants.

Ces conventions portent sur :

- la rémunération du Président de la SPL (Région BFC),
- la conclusion d'un bail emphytéotique entre la Région et la SPL pour mise à disposition de biens immobiliers,
- la mise à disposition de biens meubles et immeubles (cars, autocars, matériel, etc.) par la Région BFC, moyennant une redevance annuelle,
- le contrat de service public de mobilités scolaires et interurbaines confié par la Région BFC pour une durée de 10 ans,
- le contrat de service public qui lie Grand Besançon Métropole à la SPL pour la période 2018-2024.

Par ailleurs, le constat est fait que l'avance en compte courant accordée par la Région BFC à la SPL (3 250 k€) a été remboursée en 2023.

III. Données économiques

Les comptes annuels 2023 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

Au 31 décembre 2023, ils sont arrêtés comme suit :

ACTIF en K€	31/12/2023	31/12/2022	PASSIF en K€	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé	6 701	7 241	Fonds propres	2 691	2 409
Stocks	229	191	Provisions	587	589
Créances	2 104	4 241	Emprunts	5 428	8 897
Liquidité	3 226	3 393	Dettes d'exploitation	3 555	3 172
TOTAL Actif net	12 261	15 067	TOTAL Passif	12 261	15 067
PRODUITS en K€	31/12/2023	31/12/2022	CHARGES en K€	31/12/2023	31/12/2022
chiffre d'affaires	14 919	11 205	achats et services	9 192	7 733
part° tarifaire (Région)	5 113	6 285	impôts et personnel	9 681	8 779
Reprise amort et prov°	12	0	dot° amort et prov°	1 750	1 567
autres produits	785	832	autres charges	44	31
Résultat d'exploitation	163	211			
produits financiers	8	3	charges financières	32	25
produits exceptionnels	174	101	charges exceptionnelles	32	21
total produits	21 012	18 425	Total charges	20 730	18 156
Resultat net	282	269			

A/ Bilan

La structure du bilan de la SPL est fortement dépendante des flux financiers qui sont significatifs avec la Région BFC.

Le matériel de transport représente 12 140 k€ en valeur brute à l'actif (6 700 k€ en valeur nette).

Les créances sont majoritairement issues de la Région.

Au passif, les fonds propres sont supérieurs au capital social, ce qui traduit que la SPL a cumulé des résultats nets excédentaires depuis sa création.

Le capital restant dû sur emprunt, soit 5 428 k€ correspond au financement des véhicules acquis. Le ratio d'endettement est important car l'emprunt est la principale source de financement pour l'acquisition de véhicules.

A noter, en 2023, la SPL a remboursé l'avance en compte-courant accordée par la Région (3 250 k€). De ce fait, le niveau de trésorerie nette est un peu moins élevé qu'en 2022, mais reste satisfaisant.

B/ Résultat

Au titre de 2023, la SPL dégage un excédent de 281 880 €.

Les produits d'exploitation (20 829 k€) sont essentiellement constitués du chiffre d'affaires (14 919 k€) et de la participation de compensation attribuée par la Région (5 113 k€). Une fréquentation satisfaisante et l'augmentation de l'activité (effet en année pleine des contrats scolaires du Doubs pour la Région BFC et des lignes périurbaines pour MBA) ont généré la hausse du chiffre d'affaires.

Le calcul de la compensation versée par la Région BFC dans le cadre du règlement d'OSP (Obligation de Service Public) et du contrat de concession de service public attribué à la SPL repose sur la répartition des charges proportionnellement aux kilomètres produits. Cette répartition et le calcul de la contribution sont établis pour chaque département. Le mode de calcul est inchangé par rapport à 2022.

Sur le total des produits d'exploitation, la Région BFC représente 13 476 k€, soit 65 %.

Les charges d'exploitation (20 517 k€) sont essentiellement composées de la masse salariale (9 429 k€ avec l'intéressement, les charges sociales et fiscales soit 46 % du total des charges). Les autres postes significatifs sont : les contrats de location et de crédit-bail pour véhicules (1 467 k€), les achats de carburant (2 848 k€), les prestations de transport sous-traité (1 183 k€), les achats de pneumatiques et pièces de rechange (521 k€), les dépenses d'entretien (690 k€) ou d'assurances du parc (507 k€).

Dans la continuité des investissements réalisés, le poste des dotations aux amortissements (1 740 k€) augmente également par rapport à 2022.

Le résultat financier et le résultat exceptionnel contribuent à hauteur de + 119 k€ à l'excédent net global (notamment par la cession de véhicules).

IV. Liens avec Grand Besançon Métropole

En tant qu'actionnaire, Grand Besançon Métropole réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus de GBM participent régulièrement aux instances de la SPL.

Les flux financiers entre la SPL MBFC et Grand Besançon Métropole résultent de la facturation par la SPL à GBM des prestations dans le cadre des lots du marché de service de transport public de voyageurs périurbains : lot 2-Nord (grand secteur géographique allant de Franois au val de la Dame blanche) et lot 3-Est pour l'exploitation des lignes périurbaines du réseau Ginko.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes mentionne ce contrat signé entre GBM et la SPL.

Par ailleurs, GBM a sollicité les services de la SPL pour des transports ponctuels (auteurs « Livres dans la Boucle », para-triathlètes à Osselle).

En 2023, la SPL a ainsi enregistré 4 321 K€ HT de chiffre d'affaires avec GBM.

En 2023, le Conseil Communautaire a été sollicité sur le rapport annuel 2022 des élus administrateurs.

Mme Catherine BARTHELET (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

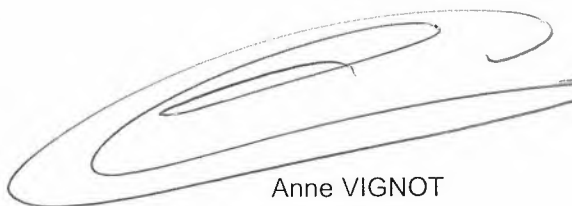
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Julie CHETTOUH
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Assemblée Générale Ordinaire

Du 24 juin 2024

Rapport de Gestion du
Conseil d'Administration
sur les opérations de
l'exercice clos au
31 décembre 2023



MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
sous forme de Société Anonyme
au capital de 557 000 euros
Siège social : 1 rue Pierre Vernier 25220 THISE
537 581 506 RCS BESANCON



Mobilités
Bourgogne
Franche-Comté

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1/ VIE SOCIALE

L'année 2023 s'est déroulée avec une offre de service complète, avec un regain de fréquentation de notre clientèle commerciale sans toutefois atteindre le niveau de fréquentation de 2019. Cette perte se situe aux environs de 6%.

L'inflation débutée sur 2022 a poursuivi son ascension tout au long de l'année 2023, aussi bien pour ce qui est de l'énergie, que des salaires ou des diverses autres charges supportées par l'entreprise (coût des véhicules neufs, taux d'intérêt des crédits).

Nous avons également subi cette année un mouvement social (grève) pour l'augmentation des salaires dans le cadre de cette inflation importante. Il y a eu 95 journées de grèves en 2023 (1 journée est égal à 1 gréviste sur 1 période). Les dates des grèves sont :

- Les 7, 8, 11, 15, 16, 17, 23, 24, 28 et 29 mars 2023
- Les 04, 06, 27 et 28 avril 2023
- Le 31 mai 2023
- Les 1^{er}, 2, 9 et 16 juin 2023
- Le 13 octobre 2023

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'établit à 557 000 euros au 31/12/2023. Il est réparti en 55 700 actions de 10 € nominal.

Il n'a pas été modifié depuis la création de la SPL MBFC

ACTIONNARIAT

La répartition du capital au 31 décembre 2023 est inchangée. Le dernier mouvement était le départ de Nevers Agglomération dont les parts ont été rachetées par Grand Besançon Métropole.

L'Espace Communautaire de Lons Agglomération a également souhaité entrer au capital pour 1000 actions. Une centaine d'autres collectivités ont également fait le choix d'entrer au capital de l'entreprise, par acquisition d'actions auprès de la Région BFC.

L'ensemble de ces mouvements n'étant pas réalisé définitivement, l'actionnariat n'est donc pas modifié au 31 décembre 2023. L'ensemble de ces cessions et acquisitions sont en cours de réalisation opérationnelle (délibération de la Région BFC le 8 février) et seront effectives à la fin du premier semestre 2024. Tous ces mouvements d'actions se feront à capital social constant et n'engendreront donc pas de modification des statuts.

L'entreprise est administrée par un conseil d'administration composé de 18 membres.

Actionnaires	Nb de parts	% dans le capital	Nb de sièges au CA ^{adm}
Région BFC	36 200	64.991 %	12
CU Grand Dijon	9 300	16.697 %	3
Grand Besançon Métropole	6200	11.131%	2
CA Maconnais Beaujolais	1 000	1.795 %	Assemblée spéciale 1 siège
CA Creusot Montceau	1 000	1.795 %	
CC Grand Autunois Morvan	1 000	1.795 %	
Commune Saint Claude	1 000	1.795 %	
total	55 700	100 %	18

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Au vu des articles L. 225-100 et L. 225-37-4 du code de commerce, le rapport annuel du conseil d'administration ou du directoire présente « la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice ».

Un tableau de synthèse est présenté au chapitre « rapport sur la gouvernance ».

Il n'y a aucune rémunération ni avantage en nature pour les administrateurs de la SPL MBFC à ce jour à l'exception du président de la SPL qui perçoit une indemnité de 8400 € brut annuelle à compter de l'année 2023 autorisée par délibération du Conseil d'administration du 24 octobre 2023.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

LES DIRIGEANTS

M. Arnaud Marthey, conseiller régional, est le Président de la SPL.

Il n'y a pas cumul avec les fonctions de Directeur Général, qui sont occupées par M. GATHELLIER.

Administration et contrôle de la société au 31 décembre 2023

Président : Arnaud MARTHEY

Directeur général : Thibaut GATHELLIER

Composition du CA : 18 administrateurs et 2 censeurs

Région Bourgogne Franche-Comté	BECQUET Alain
	BRAMANT Jacqueline
	LAGRANGE Jean-Claude
	LONCHAMPT Dominique
	MARTHEY Arnaud
	NEUGNOT Michel
	OTERNAUD Éric
	PAGNOT Valérie
	POIFOL FERREIRA Isabelle
	SERMIER Jean-Marie
	BARTHELET Catherine
FRITSCH Nathalie	
Dijon Métropole	M. Thierry FALCONNET
	M. Pierre PRIBETICH
	Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Grand Besançon Métropole	Mme Marie ZEHAF
	M Gilbert GAVIGNET
Assemblée Spéciale	M Daniel MEUNIER

2 membres du personnel de l'entreprise sont également invités au Conseil d'administration avec une voie consultative. Il s'agit de :

- Mustapha RIFQUI pour le premier collège (employés et ouvriers)
- François BERTIN pour le second collège (Technicien Agent de Maitrise et Cadre)

Une assemblée spéciale est créée et a désigné son représentant au CA en la personne de M Daniel MEUNIER.

S'agissant d'une SPL et en respect des préconisations réglementaires, un contrôle analogue est instauré.

Un Comité d'engagement et de suivi existe ainsi au sein de la SPL. Celui-ci, plus technique, regroupe les actionnaires ayant un chiffre d'affaire d'activité confié à la SPL supérieur à vingt-cinq mille euros. Cette commission est présidée par M Jean Claude LAGRANGE.

2/ LES MOYENS HUMAINS

La société compte 267 salariés au 31/12/2023

- 189 hommes et 78 femmes, dont :
 - o 14 à la maintenance dont 1 alternant
 - o 8 au service administratif et financier dont 1 alternante
 - o 3 au service Méthode et Marketing et Communication
 - o 1 alternant en exploitation
- 97 salariés à temps complet et 170 salariés à temps partiel.

La forte proportion de salariés à temps partiel s'explique par la forte concentration de services scolaires à effectuer en début de matinée et en fin de journée pendant la période scolaire.

Cela représente 197 équivalents temps plein.

La masse salariale de l'entreprise est d'environ 9,1 millions d'euros en année pleine.

Notre personnel est expérimenté et impliqué dans la vie de l'entreprise.

A titre d'exemple, l'ancienneté moyenne est de 8,76 ans, quasiment stable.

La moyenne d'âge dans l'entreprise est de 53.42 ans, stable par rapport à l'an dernier.

Sur les 267 salariés, 12 ont 70 ans ou plus, le salarié le plus âgé a 73 ans.

La convention collective applicable à l'entreprise est la Convention collective nationale du transport et activité auxiliaire.

CONTENTIEUX EN COURS

Un seul contentieux est en cours, avec un salarié aux Prud'hommes. Le montant en jeu est de 11 000€.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité Social et Economique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L.323-8 du Code du travail.

LES SITES ET LES MOYENS TECHNIQUES

La société est désormais implantée sur 11 sites d'exploitation et 1 site commercial répartis sur les départements du Doubs, du Jura et de la Saône et Loire.

Un bail emphytéotique administratif a été signé avec la Région Bourgogne Franche Comté pour la location des bâtiments nécessaires à l'exploitation des services actuels

Liste des dépôts

- | | |
|--------------------|---------------------|
| - Baumes les Dames | - Morteau |
| - Chalon sur Saône | - Pontarlier |
| - Champagnole | - Saint Claude |
| - Lons le Saunier | - Thise |
| - Macon | - Monceau les Mines |
| - Morez | |

Une implantation commerciale

- Saint Claude

La répartition de ces implantations permet d'être au plus proche du terrain opérationnel et donc d'offrir une réactivité importante aux imprévus.



Légende :



Patrimoine

MBFC compte un parc de 280 véhicules de transport en commun.

- 2/3 du parc sont des véhicules de grandes capacités (supérieur à 50 places)
- 1/3 du parc des véhicules de moyenne et petite capacité (entre 10 et 40 places)

et 13 véhicules de moins de 9 places dont 1 électrique.

Une trentaine de ces véhicules est en instance de cession. Il faut cependant régulariser la situation de la propriété de ces véhicules et la mise à jour des cartes grises afin de pouvoir procéder sereinement aux cessions.

Dans le cadre de la mise en service de ce parc de véhicules, il est nécessaire de justifier auprès de la DREAL d'une capacité financière suffisante afin d'obtenir des copies conformes de licence communautaire.

La capacité financière devant être justifiée est de :

- 5000€ par véhicules pour tout véhicule de plus de 9 places (sauf le premier à 7000€)
- 1500€ pour tout véhicule de moins de 9 places.

Dans le cas de la SPL, la capacité financière doit être d'au moins 1 268 500 €.

La capacité financière est composée des fonds propres de l'entreprise (capital social réserves légales).

Elle peut être couverte au maximum à 50% par une garantie bancaire.

Depuis 2019, l'entreprise assure sa capacité financière par ses fonds propres et n'a donc plus besoins de garantie bancaire.

En 2023, la SPL a acquis 23 véhicules : 15 autocars ont été acquis en crédit-bail pour un montant de 2 434 k€, 7 en pleine propriété, par crédit moyen terme pour un montant de 1 092 k€ et un véhicule léger de neuf places, autofinancé pour un montant de 36 k€. Le crédit-bail a une durée de 7 ans avec une valeur de reprise de 1%.

L'ensemble de ces investissements correspond à du renouvellement de parc pour effectuer l'offre existante.

Tableau synthèse :

	Effectif	Nb véhicules	Produits d'exploitation milliers euros
2023	267	280	20 829
2022	276	260	18 321
2021	256	260	16 572

La situation est stable au niveau de l'effectif, même si la société peine toujours à recruter des salariés, notamment pour les temps partiels. Nous avons donc un déficit d'environ 20 salariés.

En ce qui concerne les produits d'exploitation, nous sommes en croissance suite à l'intégration en année pleine des services périurbain de Macon.

3/ DESCRIPTION DES ACTIVITES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Des changements d'offre ont été constatés sur 2023, principalement en fin d'année.

a) Le réseau Régional

Depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les lignes régulières et depuis le 1^{er} septembre 2017 pour les services de transport scolaire, la Région Bourgogne Franche-Comté confie environ 8% de ses services à la SPL sur le territoire du département du Jura, du Doubs et de la Saône et Loire.

La SPL MBFC exploite donc

- Pour le Jura
 - o 5 lots jusqu'au 31 aout 2023
 - Dont 2 comme mandataire
 - Dont 2 comme cotraitant
 - Dont 1 comme sous-traitant
 - o à compter du 1^{er} septembre
 - 3 lignes régulières
 - 7 lots scolaires

L'activité, répartie de nouvelle manière en septembre 2023, est cependant identique entre 2022 et 2023.

- Pour la Saône et Loire
 - o 1 ligne régulière. Cette ligne a été renouvelée en janvier 2022.
- Pour le Doubs

-
- 1 ligne régulière. Celle-ci a été renouvelée en septembre 2022
 - 1 lot scolaire comptant l'ensemble des circuits exploités sur le Haut Doubs. Renouvelé en septembre 2022.
 - 1 lot scolaire sur le secteur de Maiche déclaré infructueux par l'Autorité Organisatrice, faute de candidats. Ce lot représente 9 services scolaires dont 1 est sous-traité par la SPL depuis septembre 2022.
 - 2 lots sur le secteur de Baumes les Dames. Ceux-ci seront renouvelés en 2024.

Cette activité représente 68 % du Chiffre d'affaires pour 190 véhicules.

b) Le réseau interurbain du Grand Besançon :

MBFC exploite deux des 4 lots interurbains gérés par Grand Besançon Métropole. Cette activité représente

- 21 % du chiffre d'affaires
- 51 véhicules dont 12 sont sous traités.

c) Le réseau urbain de la Ville de Saint Claude

Depuis le 1er juillet 2013, MBFC exploite dans le cadre d'une délégation de service public le réseau urbain de la ville de Saint Claude. Cette activité représente :

- 4 % du CA
- 7 véhicules sont nécessaires pour ce contrat

>Un contrat a été signé en mai 2022 pour une durée de 2 ans, il sera donc en renouvellement fin mai 2024..

d) Les services de Macon Beaujolais Agglomération (MBA)

MBFC exploite un lot scolaire depuis le 1er septembre 2017 par transfert de ce lot de la Région à MBA

- 4 véhicules en exploitation
- 4 nouvelles lignes périurbaines ont été confiées à la SPL dans le cadre du développement de l'offre de mobilité sur le territoire de MBA au 19 décembre 2022 et pour une durée expérimentale de 18 mois.
- Environ 3% du CA

e) Les services Scolaires de Communauté Urbaine du Creusot Montceau (CUCM)

MBFC exploite depuis septembre 2020 deux lots scolaires sur le territoire de la CUCM, qui a mis à disposition de l'entreprise un lieu de stationnement.

- 5 véhicules en exploitation
- Environ 1% du CA en année pleine

f) Le service Scolaire Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)

Du fait de l'extension du périmètre de l'agglomération lédonienne, 3 services scolaires ont été transférés du périmètre de compétence de la Région BFC à celui d'ECLA.

Pour la rentrée de septembre 2022, ECLA a fait le choix de redistribuer l'organisation des services scolaires de son territoire et de lancer deux marchés pour les attribuer. La SPL n'a donc pas pu répondre à cette consultation et n'est donc plus titulaire de ces services. Plus aucune prestation pour ECLA à compter du 1^{er} septembre, cependant des discussions sont en cours pour l'avenir.

g) **Des activités accessoires pour nos actionnaires minoritaires.**

L'ensemble de ces activités représente un peu plus de 3 % du CA

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et incertitudes sont liés au coût des matières premières et à l'inflation galopante. Le manque d'effectif chronique impacte également fortement nos charges. Nous sommes donc exposés à :

- Des recettes en hausse mais insuffisantes ou imposant une réduction d'offre à nos clients
- Des charges en forte hausse
 - o Prix du carburant
 - o Coût des pneumatiques
 - o Coût de l'énergie (électricité Gaz ...)
 - o Frais Financier
- Une masse salariale en hausse du fait de l'inflation et du manque de personnel (heures supplémentaires, recours aux contrats courts, CDD et intérim...) et de la revalorisation de la convention collective à hauteur de 6% pour 2022 et 6 % pour 2023.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La mise en œuvre opérationnelle de la Loi d'orientation des mobilités et le contexte de hausse du carburant peut avoir un effet de levier positif pour l'entreprise avec le développement de nouveaux services.

Un certain nombre de réseaux actuellement en délégation de service publique se confrontent également à un manque criant de concurrence. Nous sommes alors régulièrement sollicités dans ce cadre, ce qui nécessitera certainement un renfort de notre bureau d'étude.

L'Espace communautaire de Lons le Saunier est en cours de réflexion sur le mode de gestion des mobilités sur son territoire. Dans ce cadre, la SPL est associée et des perspectives pourraient être envisagées.

Nous sommes également en cours de reprise de la gestion de l'activité Vélo à assistance électrique en location longue durée pour la Communauté de Commune Haut Jura Saint Claude (CCHJSC) et de l'entretien de la voiture en autopartage. Ces nouvelles activités sont une nouvelle compétence acquise par la SPL qui devrait nous permettre de nous développer sur ce type de marché.

4/ PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2023

Le compte de résultat 2023 fait apparaître un bénéfice de 281 880 euros.

C'est un résultat très légèrement supérieur à celui de 2022.

Les produits d'exploitation sont en hausse sur 2023. Ceci s'explique par l'effet en année pleine des contrats scolaires du Doubs pour la région BFC et des lignes périurbaines pour MBA.

La répartition des produits d'exploitations est également en évolution avec une augmentation du chiffre d'affaire du au changement de mode de contractualisation sur le Jura pour les contrats région passant d'une DSP à un marché

public.

Les charges sont également fortement à la hausse. Le prix des énergies (gasoil électricité) ainsi que le coût de la masse salariale impactent fortement les charges.

Le résultat financier est conforme à celui de l'an dernier et à celui attendu.

Le résultat final est également largement impacté positivement par le résultat exceptionnel lié à la cession de plusieurs véhicules qui était en attente de cessions depuis la fin 2022.

	2023	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires H.T.	14 918 911 €	11 204 630 €	10 665 260 €	9 782 549 €
Total des produits d'exploitation	20 829 286 €	18 321 401 €	16 572 415 €	15 221 897 €
Total des charges d'exploitation	20 517 563 €	17 976 551 €	16 271 303 €	14 949 330 €
Résultat d'exploitation	311 722 €	344 850 €	301 111 €	272 567 €
Traitements et salaires	6 801 844 €	6 041 322 €	5 639 067 €	5 704 368 €
<i>Dont intéressement (hors abondement)</i>	<i>48 312 €</i>	<i>90 000 €</i>	<i>108 132 €</i>	<i>103 589 €</i>
Charges sociales	2 208 347 €	2 103 641 €	2 048 003 €	1 775 177 €
Résultat financier	- 23 492 €	- 22 434 €	- 27 237 €	- 27 145 €
Résultat courant avant impôt	288 231 €	322 415 €	273 873 €	245 421 €
Résultat exceptionnel	142 663 €	79 953 €	44 382 €	60 358 €
Impôt sur les bénéfices	- 99 656 €	- 95 298 €	- 80 232 €	- 71 905 €
Réserve de participation	49 358 €	38 167 €	30 706 €	24 942 €
Résultat de l'exercice	281 880 €	268 903 €	207 318 €	208 932 €

4.1-RESULTAT

Le détail du compte d'exploitation et du bilan est joint au présent rapport.

Le principe de calcul de la compensation versée par la Région BFC sur son contrat d'OSP avec la SPL repose sur la répartition des charges proportionnellement aux kilomètres produits par contrat. Cette répartition est faite pour chaque département ainsi que l'application de la formule de calcul de la contribution. La marge raisonnable est fixée à 2%, à l'identique de l'ensemble des exercices précédents.

4.2-BILAN

Nous constatons que l'actif immobilisé est en légère augmentation. Ceci s'explique principalement par l'amortissement des véhicules achetés les années précédentes et par les achats réalisés par de l'emprunt en pleine propriété pour 2023.

L'apport en compte courant d'associé de 3 250 000 € mis en place par la Région Bourgogne Franche Comté a été intégralement remboursé, ce qui explique la dégradation de la trésorerie de l'entreprise.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture des comptes, les principaux évènements sont la continuation de l'inflation et les difficultés à trouver du personnel de conduite toujours plus grande. Un mouvement de grève a été lancé courant janvier par le syndicat majoritaire CGT pour une augmentation massive des salaires. Celle-ci s'est clôturée par une augmentation du taux horaire de 6.5% au 1^{er} février 2024. Dans le même temps, la convention collective a augmenté de 4.3% au 1^{er} janvier 2024.

ARRETE DES COMPTES

Le résultat comptable de l'exercice 2023 tel qu'il résulte des comptes, commentés ci-avant, fait ressortir un résultat net de 281 880.12 €.

Le conseil d'administration du 30 mai 2024 a arrêté les comptes 2023 tels que présentés ci-dessus et dans les états financiers joints en annexe.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 281 880.12 € de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	281 880.12 €
Affectation	
Reserve légale	0 €
Report à Nouveau	281 880.12 €

DIVIDENDES DISTRIBUES

Depuis septembre 2017 et sa création, la SPL n'a pas distribué de dividendes

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, le Commissaire aux comptes a été avisé des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

Conventions autorisées depuis la clôture

Aucune convention depuis la clôture

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, le Commissaire aux comptes a été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Mise à disposition de biens meubles

Actionnaires concernés :

Région Bourgogne Franche-Comté représentée par Madame Marie-Guite DUFAY

Nature et objet :

En vue d'assurer la continuité du service pour le Doubs et le Jura, la Région Bourgogne Franche-Comté met à disposition de la SPL des biens meubles et immeubles (cars, locaux, matériels et équipements pour la réparation et l'entretien des autocars, matériels informatiques, mobilier, ...) nécessaires à l'exploitation des missions de service public qui lui ont été confiées.

La convention initiale prévoyait que ces mises à disposition sont faites à titre gratuit pour la durée de la convention soit du 1er septembre 2017 au 1er septembre 2027.

Un premier avenant est venu modifier la mise à disposition gratuite des biens pour les services à destination d'une autre collectivité que la Région BFC.

Ce second avenant a pour objectif de définir la mise à disposition des biens pour l'année 2020.

Il prévoit que « la mise à disposition des biens à la SPL a lieu à titre gratuit, à l'exception des biens meubles affectés exclusivement aux lignes de transport des autres collectivités. La mise à disposition de ces biens fait l'objet d'une redevance d'un montant de 696 500 € pour l'année 2019 et 84 000 euros à partir de 2020. (...) ».

A ce titre, la SPL a comptabilisé une charge de 84000€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il est joint en annexe

- **CONTRAT DE SERVICE PUBLIC**

Actionnaires concernés : Région Bourgogne Franche-Comté représentée par Madame Marie-Guite DUFAY

Nature et objet :

La Région Bourgogne Franche-Comté a confié à la SPL l'exploitation des services publics de mobilités scolaires et

interurbaines sur les départements de la Saône et Loire, du Doubs et du Jura.

Le contrat de service public conclu pour une durée de dix ans, du 1er septembre 2017 au 1er septembre 2027, a été approuvé par le conseil d'administration du 22 août 2017.

A ce titre, en 2023, la SPL a comptabilisé 13 311 615 € de produits dans le cadre de la compensation de service public.

- **BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF (BEA)**

Actionnaires concernés : Région Bourgogne Franche-Comté représentée par Madame Marie-Guite DUFAY

Nature et objet :

La Région Bourgogne Franche-Comté a mis à la disposition de la SPL par un BEA les bien immeuble nécessaire à l'exploitation des services actuellement réalisé pour une durée de 30 ans. Ce BEA prendra effet au 1^{er} janvier 2024

Le montant de ce contrat est de 176 198 € HT.

- **EXECUTION DES SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS DES COMMUNES PERIURBAINES BESANÇON**

Administrateur concerné : Grand Besançon Métropole représenté par Madame Marie ZEHAFF

Nature et objet :

Le contrat d'obligation de service public entre Grand Besançon Metropole et la SPL Mobilites bourgogne Franche Comté a été conclu pour la Période 2018 – 2024.

A ce titre, en 2023, la SPL a comptabilisé 4 321 300 € de produits dans le cadre de la compensation de service public.

5/ RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

INFORMATION SUR LES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Région Bourgogne Franche-Comté	M Alain BECQUET	Administrateur MBFC
	Mme Jacqueline BRAMANT	Administrateur MBFC
	M Jean-Claude LAGRANGE	Administrateur Bourgogne Franche Comté Garantie
		Président Batifranc
		Président SEMCIB
		Président AER BFC
	M Arnaud MARTHEY	Administrateur MBFC
		Président MBFC
		Administrateur de SEM PMIE
		Administrateur de SEM TANDEM
		Vice Président AER BFC
	M Dominique LONCHAMPT	Administrateur de SEM Aktya
		Administrateur MBFC
	M OTERNAUD Éric	Administrateur MBFC
		Administrateur AER BFC

		Administrateur de SEM SEMCIB
		Administrateur de SEM TANDEM
		Administrateur de NUMERICA
	Mme Valérie PAGNOT	Administrateur MBFC
	Mme Isabelle POIFOL FERREIRA	Administrateur MBFC
	M Jean marie SERMIER	Administrateur FNEPL
		Administrateur MBFC
		Administrateur de NUMERICA
	Mme Catherine BARTHELET	Administrateur MBFC
	M Michel NEUGNOT	Gérant de SCI Henri Baudot
		Président CA BFC Garantie
		Administrateur SEMCIB
		Administrateur de la SPLAAD
		Administration MBFC
Administrateur de SEM TANDEM		
Administrateur SEM VLL Alesia seine développement		
Administrateur RTTB		
Administrateur de SCIC SACV		
Administrateur de SNCF Réseau		
Dijon Métropole	M. Thierry FALCONNET	Administrateur Grand Dijon Habitat
		Administrateur SPLAAD
		Administrateur SA HLM HABELLIS
	M. Pierre PRIBETICH	Président de la SPLAAD Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise
		Administrateur Grand Dijon Habitat
		Administrateur SA HLM HABELLIS
Mme Dominique Martin Gendre	Administrateur MBFC	
Grand Besançon Métropole	Mme Marie ZEHAF	Administrateur MBFC
	M Gilbert GAVIGNET	Administrateur MBFC
Assemblée Spéciale	M Daniel MEUNIER	Administrateur MBFC
		Administrateur SEMCIB

Délégation de l'Assemblée Générale au CA pour les augmentations de capital

Il n'y a pas de délégation de l'assemblée générale en cours

Modalité de l'exercice de la Direction Générale

Conformément à la volonté du CA 17 octobre 2017, les fonctions de président du conseil d'administration sont dissociées de celles de Directeur Général

- Le président de la SPL est Arnaud MARTHEY
- Le directeur général est Thibaut GATHELLIER